



Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le **09 SEP. 2026**

ID : 057-245700695-20260902-B20260901_05_SI-DE

République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le premier septembre à dix-huit heures, dûment convoqués le vingt-six août, sont réunis en séance ordinaire, en grande salle à la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Roland BALCERZAK,
MM. Jean-Marc VACCARO, Olivier KORMANN, Hassan FADI, Benoit STEINMETZ, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Denis BAUR, Eric GONAND, Jean-Pierre JUNGLING, Régis HEIL,

Absent avec procuration : ./.

Etait excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Secrétaire de séance : Rachel ZIROVNIK



5. Objet : Marché public de prestation d'assurance - 6 lots - Signature des marchés

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2, et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur des prestations d'assurance - (6 lots).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 30 avril 2026 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 16 juin 2026 à 12 h 00.

Le marché se présente sous la forme suivante :

- Lot n° 1 : Assurance Responsabilité civile
- Lot n° 2 : Assurance Protection fonctionnelle
- Lot n° 3 : Assurance Protection juridique

- Lot n° 4 : Assurance Automobile
- Lot n° 5 : Assurance Dommages aux biens
- Lot n° 6 : Assurance Cyber-risques

Chacun des lots fait l'objet d'un marché, dont l'exécution des prestations débutera à compter du 1^{er} janvier 2027, pour une durée de 5 ans.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 31 août 2026.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, ont été attribués les marchés ci-après aux entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot n° 2 « Assurance Protection fonctionnelle » : SMACL ASSURANCES à 79000 NIORT, pour un montant de cotisation annuelle de 1 480,00 € H.T. soit 1 661,82 € T.T.C. ;
- Lot n° 3 « Assurance Protection juridique » : SMACL ASSURANCES à 79000 NIORT, pour un montant de cotisation annuelle de 1 600,00 € H.T. soit 1 814,40 € T.T.C. ;
- Lot n° 5 « Assurance Dommages aux biens » : AXA - FRANCOIS ET STEMMLER CONSEILS à 57100 THIONVILLE, pour un montant de cotisation annuelle de 55 660,76 € H.T. soit 60 319,47 € T.T.C. avec le choix de la formule alternative n°1 (franchise générale de 2 500 €) ;
- Lot n° 6 « Assurance Cyber-risques » : SARRE ET MOSELLE / DATTAK / SOMPO SI INSURANCE à 57400 SARREBOURG pour un montant de cotisation annuelle de 1 582,33 € H.T. soit 1 882,97 € T.T.C.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 août 2026,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation des marchés relatifs aux prestations d'assurance - Lots 1 à 6, avec les entreprises dont les offres ont été jugées économiquement les plus avantageuses, hormis pour le lot n° 1 dont l'analyse doit se poursuivre et pour le lot n° 4 déclaré infructueux pour absence d'offres,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 2 septembre 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

